

Une autre possibilité : Le réemploi

Lorsqu'un objet semble arriver en fin de vie ou devient inutile, la première idée est de le jeter. Pourtant, il existe des solutions pour prolonger la vie de nos objets comme : la réparation, le don et la vente. En tant que consommateurs, nous pouvons aussi nous tourner vers des alternatives à l'achat, comme : l'échange, le prêt et la location ou encore le don à une recyclerie.

La recyclerie de Crèvecœur le Grand est un complément de la déchetterie, elle est un outil de prévention des déchets. Elle permet de réduire les déchets produits, de les réutiliser, les réemployer, ou encore de les démanteler. C'est une filière de valorisation des déchets à part entière.

Elle comprend 4 services :

- dans le cadre de ses activités de réemploi les services de la recyclerie peuvent être amenés à se déplacer directement à domicile (pour les administrés non véhiculés) dans un périmètre proche (10 km environ),
- la valorisation en ateliers des objets réutilisables,
- la vente de ces objets,
- et l'éducation à l'environnement.

Le magasin CH'TOUT POUR RIEN est ouvert pour la vente le premier samedi du mois.

En complément de la recyclerie de Crèvecœur le Grand, il existe deux associations tenant le rôle de ressourceries sur notre territoire où vous pouvez donner tout objet réutilisable et en bon état :



Les Ateliers de la Bergerette
8 rue de la Bergerette - 60000 Beauvais
03 44 48 26 74



Emmaüs
22 rue d'Emmaüs et 228 rue de Clermont - 60000 Beauvais
03 44 02 34 15 - 03 44 05 27 83

Vous pouvez également laisser vos objets en bon état à la déchetterie d'Auneuil dans le caisson prévu à cet effet. Il sera ensuite collecté alternativement par Emmaüs et Les Ateliers de la Bergerette.



En donnant une seconde vie aux objets devenus inutiles pour vous ou qui pourraient servir à d'autres, vous réduisez vos déchets. C'est bon pour la planète et pour le portefeuille !

Les conditions d'accès :

L'accès aux déchetteries est réservé aux résidents du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

• Accès pour les particuliers :

Les particuliers doivent se munir d'**une carte d'accès***, ou à défaut pour les nouveaux habitants d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les dépôts sont limités à 3m³ / jour. Les véhicules acceptés doivent être de longueur (hors-tout) inférieure ou égale à 5,50 mètres et de P.T.A.C. inférieur à 3,5 tonnes. Les particuliers utilisant à titre exceptionnel un véhicule professionnel (en location ou non), doivent présenter un **bon d'accès temporaire***.



• Accès pour les professionnels (sauf le week-end)

Les dépôts des professionnels ne peuvent excéder 15 m³ / semaine et par déposant. Leur apport est limité à un passage par jour. Les dépôts de déchets dangereux, d'amiante-ciment, de pneus, ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas autorisés pour les professionnels.

Ces derniers doivent présenter obligatoirement **une carte d'accès***, chaque passage étant facturé 20€.

(* Ces documents sont à retirer au service Cadre de vie-Déchets, 78 rue du Tilloy à Beauvais, à l'intérieur du Centre Technique Municipal. Ouvert de 9H à 12H et 14H à 16H30. Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de la carte grise du véhicule concerné par l'apport.
Pour plus de renseignements : **0 800 00 60 40 ou 03 44 15 68 03**

La charte de la bonne conduite :

• Pour le gardien :

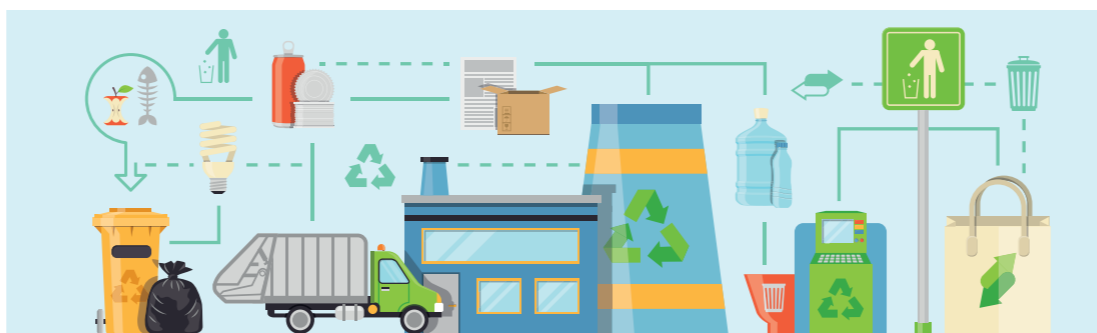
- accueillir les usagers et les orienter vers les bennes adéquates
- répondre à leurs questions
- contrôler l'accès et la conformité des apports
- faire respecter le règlement intérieur
- entretenir et nettoyer le site



• Pour l'utilisateur :

- respecter les jours et horaires d'ouverture
- ne rien déposer à l'extérieur de la déchetterie
- respecter les règles de circulation et de signalisation du site
- respecter les consignes de tri (en cas de doute, demandez conseil aux gardiens)
- laisser le quai propre après déchargement
- ne pas descendre dans les bennes pour y récupérer des objets

Il est rappelé aux usagers que les enfants et animaux restent sous leur propre responsabilité.



GUIDE PRATIQUE des DÉCHETTERIES



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Horaires - Conditions d'accès - Déchets acceptés...

FIL JAUNE
Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40 Service & appel gratuits



Qu'est-ce qu'une déchetterie ?

C'est un centre d'apport volontaire, clôturé et gardienné. Les usagers peuvent y déposer leurs déchets occasionnels qui ne peuvent pas être collectés en porte à porte de par leur nature, leur volume, leur poids ou leur toxicité. Elle est aménagée afin que vous puissiez déposer vos déchets et les trier par catégorie.

La déchetterie joue un rôle de transit et d'orientation. Les déchets réceptionnés sont acheminés vers des filières spécialisées afin d'être recyclés ou dépollués.



Les déchetteries à votre disposition :

Déchetterie de BEAUVAIS : 17 rue Joseph Cugnot	
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Lundi au samedi	9h - 12h50 & 14h - 17h50
Dimanche	9h - 12h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Lundi au samedi	9h - 12h50 & 14h - 16h50
Dimanche	9h - 12h50

Déchetterie de VELENNES : Chemin vicinal n°3	
Lundi / Mercredi / Samedi	14h - 16h50
Déchetterie de BAILLEUL SUR THERAIN : Mont César - RD 125	
Lundi	14h - 16h50
Mardi / Jeudi / Vendredi / Samedi	9h - 12h50 & 14h - 16h50

Déchetterie d'AUNEUIL : ZI rue de la Sablière	
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Lundi au samedi	9h - 12h50 & 14h - 17h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Lundi au samedi	13h - 16h50

Déchetterie - Recyclerie de CREVECŒUR LE GRAND : Parquet d'Alouettes - ZI- Rue de Breteuil	
Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h - 11h50 (du 01/05 au 31/10) & 14h - 17h50
Vendredi	14h - 17h50
Samedi	9h - 12h20 & 14h - 17h20
Le magasin CH'TOUT POUR RIEN est ouvert pour la vente le premier samedi du mois	

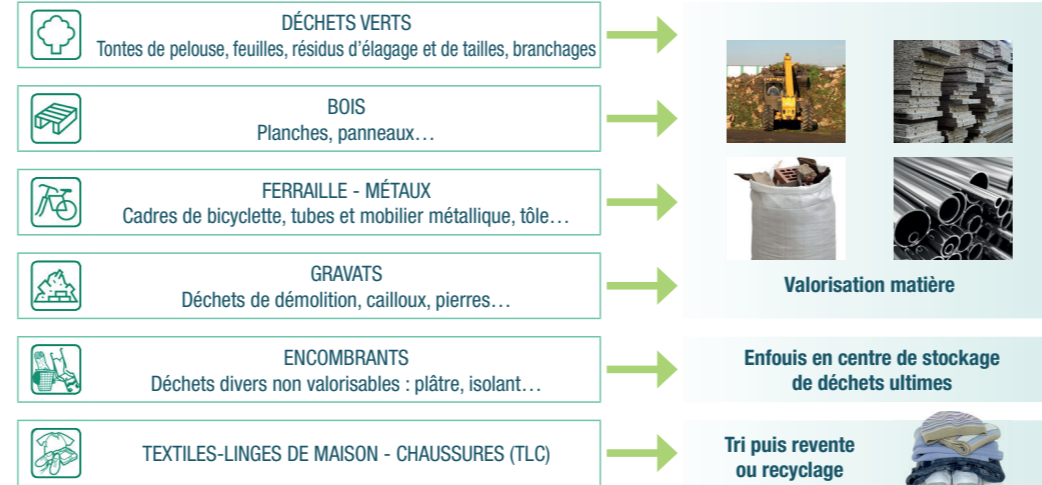
Déchetterie de HERMES : Rue du Moulin de l'Isle	
Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 & 14h - 16h50

- En cas de dégradations des conditions climatiques, la collectivité se réserve le droit de fermeture des différentes déchetteries
- Les déchetteries sont fermées les jours fériés

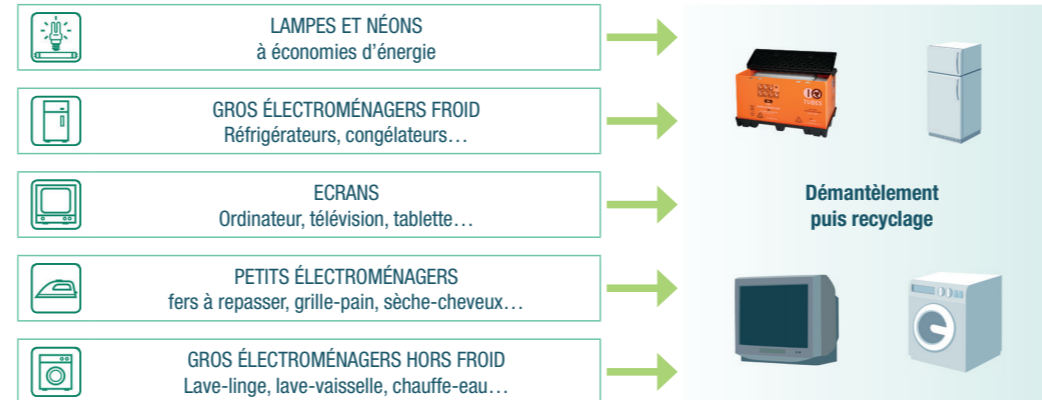
Règlement intérieur affiché sur chaque site ou disponible sur le site internet de la l'agglomération du Beauvaisis : <http://www.beauvaisis.fr/> rubrique déchets

Les déchets acceptés et leur devenir :

• Les classiques :



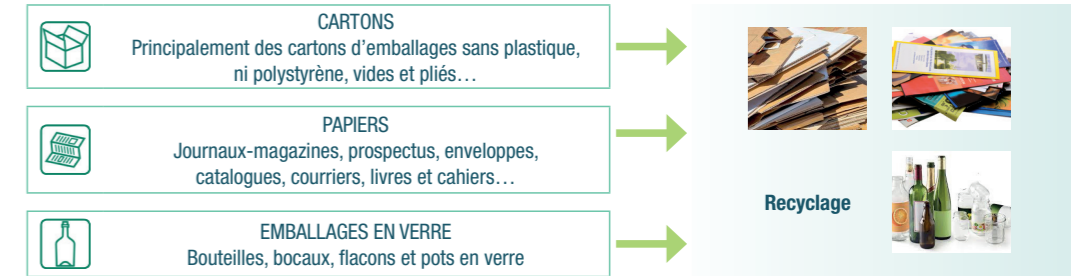
• Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) :



• Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :



• Les emballages recyclables :



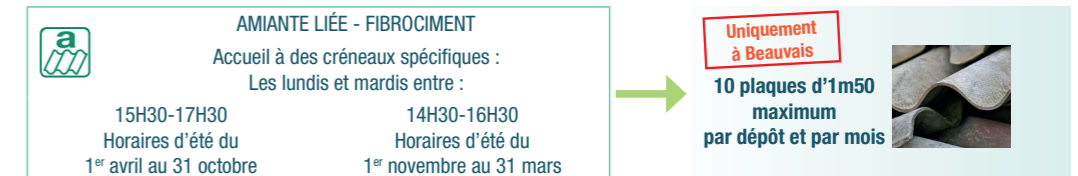
• Autre filière spécifique :



• Filière spécifique, sur les déchetteries de Beauvais, Auneuil, Crèvecœur le Grand et Hermes :



• Filière spécifique sur la déchetterie de Beauvais :



Service gratuit pour les particuliers sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Professionnels non admis. Après collecte, l'amiante liée est enfouie en centre de stockage spécifique.

> Les déchets interdits :

liste non exhaustive

Ordures ménagères, bouteilles de gaz, extincteurs, produits inflammables ou explosifs, munitions, produits radioactifs, déchets d'activités de soins à risques infectieux, déchets putrescibles, cadavres d'animaux, éléments entiers et pièces de voiture ou de camion, déchets toxiques professionnels...

